

LA RÉGION

JUSTICE Assemblée générale décentralisée du Conseil national des barreaux

Les avocats se penchent sur leur avenir



L'intervention du député-maire de Grenoble, Michel Destot, a ouvert, hier, l'assemblée générale du conseil national des barreaux. Le DL

GRENOBLE

Deux événements ont mobilisé hier les avocats grenoblois et leur représentant, le bâtonnier Jean-Luc Médina. L'organisation de l'assemblée générale décentralisée du Conseil national des barreaux, il y en a 180 en France, et un conseil de l'ordre commun des barreaux de Chambéry, Annecy et Grenoble. Bien évidemment, ces deux manifestations sont liées. « Ce conseil de l'ordre commun, explique le bâtonnier grenoblois, exprime la volonté des trois plus importants barreaux de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère de travailler ensemble sur l'arc alpin. Il montre aussi notre attachement au Conseil national des barreaux ».

L'assemblée générale décentralisée de cet organisme qui fédère la profession d'avo-

cat, s'est tenue à partir de 17 h 15 à la Maison des avocats. Autour de Maître Thierry Wickers, président de ce conseil, de très nombreux avocats venus de toute la France étaient présents pour évoquer l'avenir de leur profession.

Le maire de Grenoble, Michel Destot, a ouvert la séance de travail lors de laquelle devaient être évoqués tous les problèmes de la profession.

Dans son intervention, le premier édile a rappelé qu'à huit reprises, la capitale des Alpes avait été dirigée par un avocat.

Il a ensuite, provoquant les applaudissements des avocats, estimé que la publicité restreinte devant la Cour d'assises des mineurs devait être maintenue, soulignant que sa suppression serait « une atteinte aux libertés, une régression ».

Le maire de Grenoble a en-

suite estimé que « notre société devait favoriser ce qui contribue à l'exercice des compétences » des avocats - re-applaudissements - « il en va de l'intérêt de tous les citoyens ». Michel Destot a alors expliqué qu'il était favorable à l'acte d'avocat. « Sur ce point, en désaccord avec mon groupe politique, j'ai choisi de ne pas participer au scrutin. L'avenir, je suis certain, nous donnera raison. Cet acte est une attente légitime de votre profession. »

Avant que les travaux de l'assemblée générale du conseil des barreaux ne commencent réellement, Maître Thierry Wickers a, lui aussi, souhaité, qu'en dernière analyse, les députés maintiennent, comme les sénateurs viennent de le faire, la publicité restreinte devant la Cour d'assises des mineurs.

Matthieu ESTRANGIN